

1re édition

BULLETIN ACADÉMIQUE

Actualités, infos utiles et vie syndicale
de l'académie

MAYOTTE

Août 2026

SN!EP



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

P. 3 — Édito

Rentrée 2026 : à Mayotte, nous ne repartons pas de zéro

Quelques repères pour cette rentrée et ce que le SNUEP-FSU Mayotte veut porter cette année.

P. 4 — Conditions de travail

Mayotte : reconstruire, mais dans quelles conditions ?

État des établissements, conditions d'exercice, équipements, effectifs, difficultés du quotidien et besoins des personnels.

P. 5 — Rémunération et droits

Travailler à Mayotte : ce qu'il faut connaître et surveiller

Majoration de traitement, situation des contractuel·les, complément de rémunération, IRCANTEC et points de vigilance.

P. 6 — Infos pratiques & vie syndicale

À garder sous la main pour la rentrée

Calendrier scolaire, ressources pour les nouveaux arrivants, droits à la formation syndicale et aux HIS, agenda, contacts et comment joindre le SNUEP-FSU Mayotte.

Rentrée 2026 : à Mayotte, nous ne repartons pas de zéro

Une nouvelle année scolaire commence. Mais à Mayotte, difficile de parler de rentrée comme si tout repartait simplement de zéro.

Cette rentrée apporte son lot de questions, de démarches et de difficultés propres à Mayotte. Certaines sont individuelles, d'autres concernent directement nos établissements et nos conditions de travail.

C'est justement pour cela que nous avons voulu relancer le SNUEP-FSU Mayotte et créer ce bulletin académique.

L'objectif est de parler de ce qui se passe ici, dans nos lycées professionnels et auprès des personnels de Mayotte.

Dans ce premier numéro, nous revenons donc sur plusieurs sujets qui vont compter cette année : la **reconstruction et les conditions de travail, les rémunérations et droits spécifiques à Mayotte, la situation des personnels contractuels**, mais aussi quelques informations pratiques à garder sous la main pour la rentrée.

Cependant, **ce bulletin ne pourra pas vivre sans vous.**

L'objectif est aussi que les questions que vous nous posez deviennent, quand elles peuvent être utiles à d'autres, des informations accessibles à tous sur notre site.

Une difficulté dans votre établissement ? Une question sur votre carrière ou votre rémunération ? Une information qui devrait être connue des autres collègues ? Une situation que vous souhaitez faire remonter ?

Contactez-nous !

Parce qu'un syndicat académique, ce n'est pas seulement intervenir quand un problème arrive. C'est aussi **informer, accompagner, faire remonter ce qui se passe réellement dans les établissements et agir collectivement pour que les choses changent.**

Pour cette rentrée 2026, nous ne repartons donc pas de zéro. **Nous partons de ce que vous vivez réellement dans les établissements, de vos questions, de vos difficultés et de ce qui se passe ici, à Mayotte.**

Mayotte : reconstruire, mais dans quelles conditions ?

Depuis Chido, la reconstruction de Mayotte est partout dans les discours. Elle s'inscrit désormais dans le cadre de la **loi de programmation pour la refondation de Mayotte du 11 août 2025**. Mais pour les personnels, reconstruire ne peut pas seulement vouloir dire réparer ce qui a été détruit. **Il faut aussi pouvoir travailler dans de bonnes conditions.**

Dans nos établissements, les difficultés ne concernent pas uniquement les bâtiments. Effectifs chargés, équipements insuffisants, problèmes de connexion, locaux encore dégradés ou matériel manquant ont aussi des conséquences très concrètes sur les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves.

En lycée professionnel, les besoins sont particuliers

Dans un LP, un atelier ou un plateau technique ne fonctionne pas **sans locaux adaptés, sans équipements ni matériel.**

À cela s'ajoute la question des effectifs. En juin, le SNUEP-FSU Mayotte alertait notamment sur des classes pouvant atteindre **35 à 37 élèves, y compris en CAP.**

Difficile dans ces conditions de parler d'accompagnement individualisé, de faire manipuler les élèves en sécurité ou simplement d'exercer correctement notre métier.

La reconstruction doit donc aussi être l'occasion de répondre aux besoins réels des établissements.

Faire remonter ce qui se passe réellement

Une salle inutilisable ? Du matériel manquant ? Des difficultés liées à la chaleur, à l'eau, à la connexion ou aux effectifs ? Une organisation qui dégrade vos conditions de travail ? **Faites remonter la situation et contactez-nous.**

Ces remontées permettent de rendre visibles les difficultés rencontrées dans les établissements, d'identifier celles qui reviennent et de les porter auprès de l'administration.

Reconstruire les établissements est indispensable. **Pouvoir y travailler dans de bonnes conditions l'est tout autant.**

Travailler à Mayotte : ce qu'il faut connaître et surveiller

À Mayotte, plusieurs dispositifs ont un impact direct sur la rémunération des personnels. Mais **tous ne concernent pas les mêmes agents et les conditions pour en bénéficier sont différentes.**

Majoration de traitement : 40 % à Mayotte

Pour les fonctionnaires en service à Mayotte, le traitement indiciaire de base bénéficie d'une **majoration de 40 %**.

Cette majoration reste un sujet de vigilance. En juin 2026, après la mobilisation des sections ultramarines de la FSU, le gouvernement a annoncé son maintien à 100 % pour certains congés longs. **Le décret annoncé doit encore sécuriser définitivement cette mesure.**

ISG : vérifiez votre situation

L'indemnité de sujétion géographique (ISG) peut être versée aux titulaires et stagiaires affectés à Mayotte avec changement de résidence administrative.

Les contractuel·les en sont exclus. Certaines autres situations ne permettent pas non plus d'en bénéficier.

La demande se fait sur Colibris. L'ISG peut être majorée de 10 % pour le conjoint et de 5 % par enfant à charge présent à Mayotte.

Contractuel·les : un complément de rémunération

Certains **enseignant·es, documentalistes et psychologues contractuel·les** recruté·es depuis l'extérieur de Mayotte, n'ayant jamais travaillé sur le territoire et affecté·es sur un poste vacant, peuvent bénéficier d'un complément de rémunération.

Son montant correspond à **cinq mois de traitement indiciaire brut**, hors majoration et primes, répartis sur deux ans.

Attention : les conditions sont précises et un départ anticipé peut entraîner le remboursement d'une partie des sommes perçues.

IRCANTEC : une avancée encore à suivre

En 2023, des contractuel·les du lycée de Sada se mobilisaient déjà pour obtenir l'accès à la retraite complémentaire.

La loi de programmation pour la refondation de Mayotte du 11 août 2025 prévoit désormais **l'application de l'IRCANTEC à Mayotte, au plus tard le 11 août 2027.**

La date précise et les modalités de mise en œuvre restent donc à suivre.

Un doute sur votre situation ?

Majoration, ISG, complément de rémunération, retraite...

Avant de renoncer à un droit ou de laisser une démarche sans suite, contactez le SNUEP-FSU Mayotte.

À garder sous la main pour la rentrée

Calendrier scolaire 2026-2027

Le calendrier scolaire de Mayotte est disponible sur notre site.

Rentrée, vacances, périodes à anticiper : pensez à le garder sous la main pendant l'année.

Participer à une formation syndicale

Tous les agents publics, titulaires comme contractuel·les, peuvent bénéficier d'un congé pour formation syndicale dans la limite de **12 jours ouvrables par an, avec maintien du traitement**.

La demande doit être adressée **au moins un mois avant le début du stage**. Un modèle de demande est disponible auprès du SNUEP-FSU Mayotte.

Organiser une HIS dans votre établissement

Une **heure mensuelle d'information syndicale (HIS)** peut être organisée dans l'établissement.

Le SNUEP-FSU Mayotte met à disposition **un modèle de demande à adresser au chef ou à la cheffe d'établissement**, avec demande de mise à disposition d'une salle.

Vous êtes stagiaire cette année ?

Le Mémo stagiaires 2026-2027 du SNUEP-FSU, du SNES-FSU et du SNEP-FSU rassemble les principales informations sur le service, la formation, la rémunération, les droits et la titularisation. **Retrouvez-le sur notre site.**

Une question ? Une information à faire remonter ?

Carrière, rémunération, droits, conditions de travail, difficulté dans votre établissement...

Contactez le SNUEP-FSU Mayotte.

Les questions qui reviennent régulièrement pourront aussi devenir de nouvelles fiches pratiques sur le site afin que l'information soit utile au plus grand nombre.

AGENDA

Samedi 22 août 2026 — Accueil des nouveaux arrivants

📍 **Lycée des Lumières, Kawéni**

Vous arrivez à Mayotte cette année ? Ce temps d'accueil permettra de prendre quelques premiers repères avant la rentrée.

Retrouvez les autres rendez-vous dans l'Agenda de notre site.